



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Les demandeurs sont Mr. et Mme GAZENBEEK-PAEPS, domiciliés Rue de la Gare d'Hédenge, 24 à 1367 Ramillies. Le terrain concerné est situé Rue de la Gare d'Hédenge, 20 à 1367 Ramillies et cadastré sous Ramillies, 2^{ème} Division Autre-Eglise, Section A parcelle 396/H.

Le projet consiste à :

DEMOLIR DES ANNEXES, TRANSFORMER, RENOVER ET ETENDRE UNE HABITATION.

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : le projet déroge à la zone agricole du Plan de Secteur (article D.II.36) – Habitation en zone agricole.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
18/12/2020	24/12/2020 L'enquête publique est suspendue du 24/12/2020 au 01/01/2021	Administration communale Le 18/01/2021 à 10h

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête et sur rendez-vous uniquement** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h00 à 16h00
- les jeudis de 16h00 à 20h00 (*les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous !*)

Les rendez-vous doivent être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.44 du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte).

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, les modalités de consultation visées ci-dessus sont susceptibles d'évoluer. Dans la mesure du possible, les consultations à distance seront privilégiées.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 16/12/2020

La Directrice générale ff,

A.-S. MINET

Par le Collège,



Le Bourgmestre

J.-J. MATHY